

## Païement par virement bancaire

### A qui cette démarche s'adresse-t-elle?

Cette démarche s'adresse à toute personne soumise à une amende d'ordre de la police municipale et/ou du service du contrôle du stationnement de la commune de Meyrin.

### Comment cette démarche s'effectue-t-elle?

**Pour les amendes intitulées « Commune de Meyrin, Police municipale »**, en mentionnant les coordonnées suivantes:

- Nom: Commune de Meyrin, Police municipale, Amendes d'ordre,  
Case postale 367 - 1217 Meyrin 1
- Code IBAN: CH27 0900 0000 1201 6335 7
- Code BIC/SWIFT: POFICHBEXXX
- Nom de la banque: Postfinance Suisse, Nordring 8, 3030 Berne
- Numéro du compte: 12-16335-7

**Pour les amendes intitulées « Commune de Meyrin, contrôle du stationnement intercommunal »**, en mentionnant les coordonnées suivantes :

- Nom: Commune de Meyrin, Contrôle du stationnement,  
Case postale 367 - 1217 Meyrin 1
- Code IBAN: CH34 0900 0000 1460 7649 0
- Code BIC/SWIFT: POFICHBEXXX
- Nom de la banque: Postfinance Suisse, Nordring 8, 3030 Berne
- Numéro du compte: 01-102028-7

## Dans la case communications, il est indispensable d'indiquer :

- le numéro de l'amende d'ordre ou de la contravention;
- le numéro d'immatriculation du véhicule concerné ou toutes autres **informations précises** permettant d'établir avec certitude l'infraction concernée.

## Pour les paiements de l'étranger :

Le paiement doit se faire en francs suisses. Il est **impératif** de prendre en compte le **cours du change**, afin que le montant reçu corresponde bien à celui de l'amende d'ordre.

## Délai de paiement :

Vous devez payer **l'intégralité** de l'amende d'ordre dans un délai de 30 jours à partir de la réception de l'amende. Celle-ci ne peut faire l'objet d'aucun arrangement de paiement. En cas de non-respect de ce délai, le service des contraventions vous enverra automatiquement une ordonnance pénale, ce qui implique des frais supplémentaires (émoluments).